



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2301

L'an Deux Mille Vingt et le 7 décembre de 18h00 à 20h40, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Présents :

Mesdames Elisabeth CLAIN, Christine TEQUI
Messieurs Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Daniel GONCALVES, René MASSAT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Marc TEISSEIRE, André VIDAL.

Présents par visioconférence : Messieurs Augustin BONREPAUX, Patrick LAFFONT, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE, Pierre VIEL

Excusés : Messieurs Jean CAZANAVE, Jean-Luc COURET, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Christian LOUBET, Alain ROCHET

Absent : 0

Procuration :

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Monsieur Jean-Paul FERRE
Monsieur René MASSAT a pouvoir de Monsieur Jean-Luc COURET
Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Jean CAZANAVE
Monsieur Jean-Claude SERRES a pouvoir de Monsieur Alain GARNIER
Monsieur Daniel GONCALVES a pouvoir de Monsieur Christian LOUBET
Monsieur Jean-Claude COMBRES a pouvoir de Monsieur Alain ROCHET

Objet

Délégations du Conseil d'Administration au 1^{er} Vice-Président

VU la délibération n°2233 prise en date du 08 octobre 2020 constatant l'élection de Madame Christine TEQUI en qualité de Présidente du SMDEA ;

VU la délibération n°2234 prise en date du 08 octobre 2020 constatant l'élection de Monsieur René MASSAT en qualité de 1^{er} Vice-Président ;

VU la délibération n° 2273 prise en date du 25 novembre 2020 portant composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

VU la Loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique

VU le Décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique

VU la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

VU le Décret n°2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

CONSIDERANT que le SMDEA est titulaire du marché relatif à la gestion technique et à l'exploitation du barrage de Montbel dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020

CONSIDERANT que l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel (IIABM) a lancé une nouvelle consultation en date du 24 juillet 2020 pour la période 2021 à 2022 relative à la gestion du barrage de MONTBEL

CONSIDERANT que le SMDEA a soumissionné avec un groupement d'entreprise la CACG et 2EI en date du 02 septembre 2020 au marché relatif à la gestion technique et à l'exploitation du barrage de MONTBEL

CONSIDERANT que l'Institution Interdépartementale pour la création et l'exploitation d'ouvrage de production d'eau brute en Ariège et en Haute-Garonne (IICEOPEB) a lancé une nouvelle consultation en date du 24 juillet 2020 pour la période 2021 à 2025 relatif à la gestion du barrage de FILHET

CONSIDERANT que le SMDEA a soumissionné avec un cotraitant, la CACG en date du 02 septembre 2020 au marché relatif à la gestion technique et à l'exploitation du barrage de FILHET

CONSIDERANT que Madame Christine TEQUI, est Présidente du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège depuis le 8 octobre 2020 ;

CONSIDERANT que Madame Christine TEQUI, est Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège ;

CONSIDERANT que Madame Christine TEQUI est membre du Conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de MONTBEL pour représenter le Département de l'Ariège en son sein;

Madame la Présidente rappelle que Monsieur René MASSAT, en sa qualité de Président de la Commission d'appel d'offres du SMDEA est très engagé au titre de la gestion des marchés publics du Syndicat et ce depuis de nombreuses années.

Dès lors, sous réserve d'attribution au SMDEA des marchés de gestion des barrages de MONTBEL et de FILHET et en vue de répondre à la contrainte de mise en place desdits marchés au 1^{er} janvier 2020, ainsi que dans un souci de transparence, il est décidé qu' :

Il sera délégué au 1^{er} Vice-Président, Monsieur René MASSAT pour la durée de son mandat, les attributions ci-dessous énumérées :

- De prendre toute décision concernant l'exécution des marchés,
- De signer tout document, avenant et de manière plus générale à accomplir toutes formalités nécessaires à la bonne exécution des marchés ;

Il est également donné délégation de signature au 1^{er} Vice-président, Monsieur René MASSAT dans le cadre de la signature des marchés relatifs à la gestion technique et à l'exploitation des barrages de MONTBEL et de FILHET

A ce titre, Madame la Présidente s'abstiendra d'exercer ses compétences en tant que Présidente du SMDEA dans le cadre de la gestion desdits marchés.

* *

*

Vu le rapport présenté en Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE
ledit rapport.

AUTORISE

Les délégations accordées par le Conseil d'Administration au 1^{er} Vice-Président.

* *

*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du <u>10 DEC 2020</u> Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. A Saint Paul de Jarrat, le <u>10 DEC 2020</u> La Présidente Christine TEQUI Reçu en Préfecture le <u>10 DEC 2020</u> Publié ou Notifié le <u>14 DEC 2020</u>
--

La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI